



LAGLEYGEOLLE

Bulletin d'information



AU SOMMAIRE

PAGE 2	LE MOT DU MAIRE / ÉTAT-CIVIL
PAGE 3	RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS
PAGE 4-6	L'ACTU EN IMAGES
PAGE 7-9	REGARD SUR LE PASSÉ DE FLOMONT
PAGE 10-11	L'ÉCOLE
PAGE 12	LE MOUSTIQUE TIGRE
PAGE 13	PROTÉGER SA MAISON DES FEUX
PAGE 14-15	LES ASSOCIATIONS

Noël des enfants

||| Février 2024



Le mot du maire

Chères amies, chers amis,
Comme chaque année, je reviens vers vous afin de vous informer de quelques points importants pour l'année à venir.

Concernant les finances de la commune, nous commençons à voir les résultats de nos efforts. En effet, les économies réalisées grâce à l'action du conseil municipal nous permettent d'avoir un peu plus de marges de manœuvres pour les années à venir. Des travaux seront à prévoir notamment sur les routes.

À la suite des intempéries de cet automne, un glissement de terrain à Flomont a fortement endommagé la voirie. La route est fermée à la circulation pour plusieurs mois. Une étude et un plan de financement sont en cours par la Communauté de communes, car de gros travaux sont à prévoir.

La mise en place du PLUi devrait se faire en 2024. Des réunions publiques d'information seront prévues.

Notre bulletin municipal est très apprécié par bon nombre d'habitants.

Je tiens à remercier Françoise Germane, Véronique Bressy, Audrey Gonzalez et Gérard Bavant pour leur implication et le temps qu'ils y consacrent.

Après presque 10 ans d'absence, le repas des aînés a permis de réunir à nouveau une quarantaine de personnes autour du conseil municipal pour partager un bon moment de convivialité.

Merci à Thibault Castex et Océane Boudet pour la préparation de ce très bon repas.

Je remercie l'ensemble des bénévoles de nos associations qui sont toujours aussi dynamiques et fédèrent de plus en plus de personnes.

Je profite de ce bulletin pour remercier mon conseil et le personnel de la mairie.

Le maire
Laurent Bressy



Etat civil

ANNÉE 2023



Antonin CHAUMEIL,
de Jean-Antoine CHAUMEIL et Laure DUCROCQ
le 8 novembre (Le Theil).



Marie-Reine (dite Irène) MANDEGOU,
le 28 octobre, 99 ans (Flomont).
Jeanne ROPITAL, le 18 novembre,
101 ans, maman d'Annie Bavant (Le Peuch).

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS :

XU Laurent et FOURNIER Pamela
(Le Verrat)

BISSENER SENSE Quentin
et CARLAT Anaïs (Le Bouix)

GIBEL Laurent (Lestrade)

CORNTHWAITE Muriel et Gérald
(Les Plantades)

FREYSSELINE Alexandre
et MERPILLAT Elorie (Lauder)

MAIRIE DE LAGLEYGEOLLE

17 ROUTE DES QUEYRADES
19500 LAGLEYGEOLLE
05 55 25 41 89

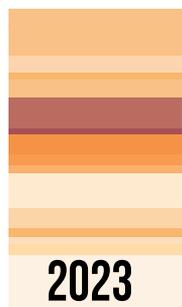


www.lagleygeolle.fr
mairie.lagl@orange.fr

HORAIRES

Lundi : de 14h à 18h30
Jeudi : de 14h à 18h30
Vendredi : de 14h à 17h30

RAPPEL : La bibliothèque est ouverte aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
Le prêt des livres est gratuit.



Résumé des délibérations

Voici un résumé des délibérations soumises au conseil municipal pendant le 2^{ème} semestre 2023. L'intégralité des comptes-rendus est à retrouver sur le site internet de la commune : Rubrique Ma commune – Comptes rendus du Conseil Municipal.

CONVENTION ET CONTRAT

Renouvellement de la convention avec « Cars Quercy Corrèze » : le tarif est de 98 € pour chaque aller-retour des enfants de l'école à la piscine et au gymnase.

Un contrat de location a été signé avec la société de chasse pour l'occupation d'une parcelle appartenant à la commune et destinée à accueillir la cabane des chasseurs, pour un tarif annuel de 500 euros les trois premières années, puis 150 euros les années suivantes.

BUDGET

Des décisions modificatives ont été effectuées pour des crédits insuffisants (cession du tracteur, travaux de voirie non prévus).

Adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 pour l'exercice 2024.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 dans la limite de 12 138,82 €.

TARIFS COMMUNAUX

Augmentation des tarifs liée à la hausse du coût des denrées et de l'énergie.

• Cantine :

Tarif enfant : porté de 3,50 € à 3,80€
Tarif enseignant : porté de 5,20 € à 5,50 €

• Garderie : porté de 1,50 € la demi-journée à 2 € la demi-journée.
Tout quart d'heure supplémentaire sera facturé 3 €.

Horaires de garderie :

LE MATIN

Lundi	7h30 – 8h50
Mardi	7h15 – 8h50
Jeudi	8h00 – 8h50
Vendredi	8h00 – 8h50

LE SOIR

Lundi	16h30 – 17h45
Mardi	16h30 – 17h45
Jeudi	16h30 – 17h45
Vendredi	16h30 – 17h45

REFERENT DEONTOLOGUE

Un référent déontologue a été désigné pour les élus locaux.



Urbanisme

Les déclarations préalables

2023

Société communale de chasse de Lagleygeolle : implantation d'une cabane de chasse.
Serge GAY (Lestrade) : pose de panneaux solaires.

Les permis de construire

2023

Laurent JAYLE (Crumière) : construction d'un hangar agricole à toiture photovoltaïque.
Renaud LECOURT (Granges de Pouch) : construction d'une maison d'habitation.

L'actu en images

Les travaux à l'école

Fin août, les élus ont installé des étagères dans une salle de classe pour remplacer les différentes armoires et pour permettre à la maîtresse de ranger tout le matériel pédagogique destiné aux élèves. Un mur entier a été équipé de rayonnages et au cours des prochaines vacances d'été des portes coulissantes viendront finaliser l'ensemble.



Des pommes

Fin octobre le pommier, planté lors du mai communal du 9 octobre 2022, a donné de nombreux fruits. Les pommes de la variété « Juliet » ont fait le régal de nos écoliers lors d'un repas à la cantine.

Malheureusement, avant la récolte définitive, des gourmands de passage s'étaient déjà servis...



Cérémonie



Moment de recueillement avec la population lors de la cérémonie du 11 novembre. Il est dommage que les plus jeunes ne soient pas plus représentés lors de cette cérémonie du souvenir et notamment les enfants de l'école du village.



Coup de vent

Le 16 septembre, lors des violentes bourrasques de vent, de vieux chênes appartenant à la commune n'ont malheureusement pas résisté et sont tombés dans le chemin donnant accès à une habitation au lieu-dit Laubas Bas. Ils ont été débités et débarrassés gracieusement par un particulier afin de libérer l'accès à la maison de M. et Mme Diez.



Glissement de terrain

Dans la nuit du 15 au 16 novembre, un glissement de terrain a eu lieu sur la route de Pouch. Les élus ont réussi à dégager la chaussée dans la matinée. En décembre, des dégradations très importantes de la route de Flomont se sont produites. Désormais, la route est fermée à la circulation par un arrêté pris par le Maire.



Noël des enfants



Le 16 décembre dernier, le conseil municipal avait invité les enfants de la commune (et leurs parents !) pour un goûter, en présence du père Noël. Comme l'année dernière, chacun des 30 enfants de la commune de moins de 15 ans a reçu un cadeau d'un montant de 15 euros.



Cérémonie des vœux et accueil des nouveaux habitants



Dimanche 7 janvier 2024 : cérémonie des vœux du conseil municipal aux habitants de la commune, accueil des nouveaux arrivants et partage de la galette.



Le repas des aînés

Dimanche 21 janvier 2024 : repas des aînés offert par la municipalité. C'est Thibault Castex et sa compagne Océane, habitants de la commune et gérants de la pizzeria « Ho ! Bruno » à Meyssac, qui ont préparé le déjeuner, apprécié par tous.

Pour les aînés qui n'ont malheureusement pas pu se rendre à la salle polyvalente en raison de leur état de santé, le repas a été distribué par les élus le jour même.

L'après-midi s'est terminé dans la bonne humeur autour d'un jeu de cartes pour certains ou de dominos pour d'autres, prolongeant ainsi la journée en bonne compagnie.



Vu dans notre ciel

Le 22 juillet, ce sont 3 montgolfières qui ont survolé notre commune.

Le fait n'est pas rare, car nous en voyons régulièrement par beau temps dans notre ciel, mais ce jour-là, elles ont décidé de se poser sur nos terres, à Laubas et aux Voûtes.

Nid de frelons

Le 10 septembre les pompiers de Meyssac sont intervenus pour détruire un nid de frelons qui s'était installé dans la cheminée de la mairie.



Un peu d'histoire

REGARD SUR LE PASSÉ DE FLOMONT



Le peu qui reste du château de Flomont se cache sous ces arbres...



Le château se situe sur la parcelle 0258

D'après un document appartenant aux archives privées de Pierre Fossard historien amateur averti à Tulle¹.

Ce document a été remis à Gérard Coutellier lors de la conférence de Mme Geneviève Queyrie² à Lostanges, le dimanche 23 juillet 2023. Les notes de bas de pages sont de Mme Queyrie.

Nous avons fait une retranscription du document d'origine afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

PETIT HISTORIQUE DU SITE DE FLOMONT

« L'origine de cette baronnie qui dépendait de la Vicomté de Turenne, se perd dans la nuit des temps.

Nous savons cependant qu'elle appartient successivement : aux Meilhors³ qui apparaissent vers 1250 ; aux Mélioris dont une fille épousa en 1415 un de Lasteyrie du Saillant. Puis une descendante de ce dernier, par son mariage contracté en 1536, donne Flomont à un Meillars.

En 1690, François-Louis de Lostanges marie une de ses filles, Jeanne, au Seigneur de Flomont.

Viennent ensuite les De Lamothe⁴ dont l'un, chevalier et premier co-seigneur de Meyssac, commandait en 1691 la noblesse de l'arrière-ban de la Vicomté de Turenne.

1. Né en 1959 à Tulle, en Corrèze, Pierre Fossard y a été rédacteur au journal municipal, puis bibliothécaire. Il animait des ateliers d'écriture à la maison d'arrêt de Tulle. Il est décédé le 12 avril 1998 des suites d'une longue maladie. Il a publié quelques ouvrages aux Editions Ba-leine : *Forêts noires* (collection Canaille-Revolver, 1993), *Les Hasards de la route* (collection Canaille, 1994), *Je suis un assassin* (collection Canaille-Revolver, 1997) et *Veine haineuse* (collection Le Poulpe). Il a également écrit un roman noir intitulé *La route sanglante* qui est paru en 1999 dans la collection Canaille-Revolver.

2. Mme Geneviève Queyrie, ancienne professeur d'histoire, secrétaire de l'AMOPA (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques), archiviste à l'évêché de Tulle.

3. De Merle (la mère de Ste Fleur au 14^e siècle serait une Meilhors de Merle).

4. D'après Champeval, ils seraient de Comborn. Il aurait été Conseiller du Roi en l'élection de Brive. On disait qu'ils venaient d'Auvergne, région de Maurs. Beaucoup de familles du Cantal essaïmèrent en Corrèze de l'est.



Sur le plan cadastral de 1831, on voit bien les différents éléments de structure du château qui existaient à l'époque

Un autre De Lamothe, chevalier de Flomont, lieutenant-chef de brigade, était attaché en 1789⁵ à la maison militaire du roi. Cependant, les droits seigneuriaux perçus de 1785 à 1789 par le Marquis de Lestrade, ainsi qu'en fait foi un registre de quittances, laisseraient supposer qu'une autre famille posséda cette terre.

A cette version historique s'ajoute une tradition populaire selon laquelle le Roi Hugues-Capet aurait rendu visite au seigneur de Flomont, et ce serait en souvenir de ce passage royal, que le coteau voisin, aux vignobles renommés, fut baptisé « Puy de Capet » et chemin de Capet.

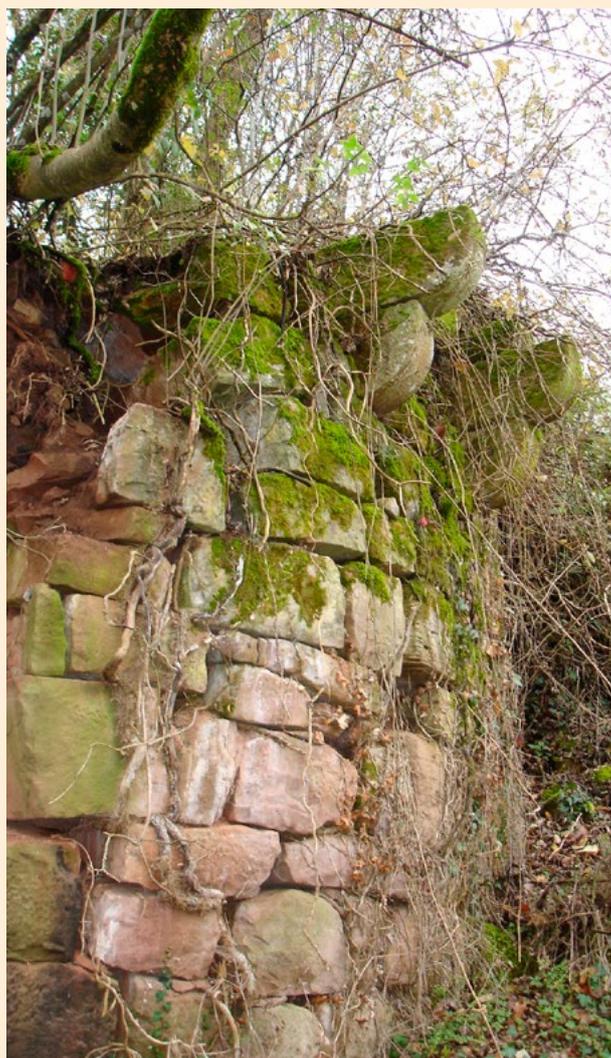
Après la révolution, cet ancien fief fut acquis par Monsieur Brun, médecin de sympathique mémoire, dont une sœur, portraitiste de Madame Lafarge du Glandier⁶, figura dans cette retentissante affaire en qualité de témoin.

Revendu à nouveau il est aujourd'hui morcelé et les dernières traces de cette importante seigneurie qui joua un rôle actif dans le pays, achèvent de disparaître.

N'est-ce pas un sacrilège de déchirer ainsi les pages du passé, même si elles racontent parfois les iniquités des temps reculés ?

5. Beaucoup de nobles de l'époque (cas des Scorailles) font des études en vue d'être enrôlés dans l'armée.

6. 1840 - Affaire politique.



Les vestiges de l'appui inférieur d'une fenêtre

Notons pour compenser, que Lagleygeolle possède encore un vieux château, celui du Theil, habité par la famille Chaumeil, de même que plusieurs maisons d'origine fort ancienne, qui se caractérisent généralement par des escaliers tournants en pierre. Notre église, agrandie il y a trois quarts de siècle, s'orne d'un superbe clocher roman où se balancent trois cloches.

Elle est néanmoins très ancienne dans sa majeure partie qui ne comporte aucune architecture, sauf quelques chapiteaux sculptés. L'ancien cimetière, désaffecté, qui s'y adosse date d'un temps immémorial. »

DÉJÀ ON PLAIGNAIT LE PATRIMOINE

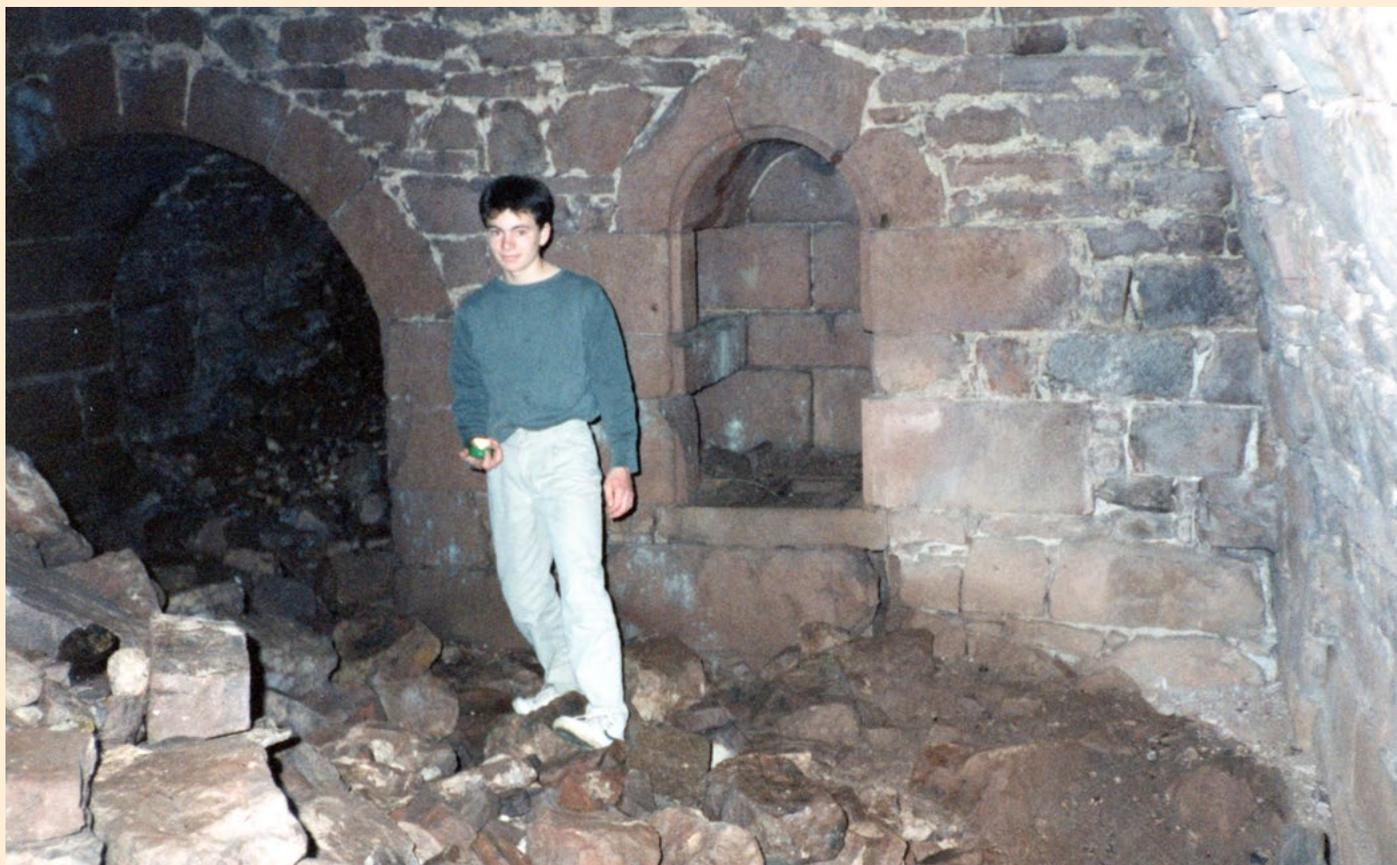
« Lagleygeolle – On mutile le passé – Après la disparition si regrettable de la chapelle, voici qu'on vient de jeter bas les dernières ruines du château des barons de Flomont. Brutalement, en quelques instants la dynamite a renversé ce que nos ancêtres avaient édifié avec peine et longueur de temps.

Quoique ces démolitions soient justifiées par le besoin de matériaux, il est profondément déplorable qu'on détruise ainsi des vestiges sacrés qui nous rattachent au passé tout en étant le plus bel ornement de nos campagnes.

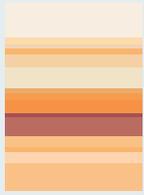
De cette antique demeure féodale, il ne subsistait plus aujourd'hui qu'un étroit pan de mur couronné de quelques créneaux se dressant fièrement vers le ciel, qu'un petit chêne – poussé tout en haut par enchantement – surmontait comme un signe de gloire. Mais de ce simple fragment, échappé jusqu'ici à la pioche des démolisseurs, se dégagait encore quelque chose de grand, de digne et de majestueux, qui captivait le regard et provoquait l'admiration que suscite toute puissance, même déchue.

Sur ces pierres, gardiennes de tant de secrets, flottait le souvenir de « l'ancien temps », et c'est pourquoi nous aimions les ruines de ce vieux Castel, qui étaient pour Flomont un patrimoine historique faisant l'objet d'un prestige qu'il n'aura plus désormais. »

« Un Ami du Bon Vieux Temps. »



Les caves de Flomont avant effondrement : Rémi Coutellier, 15 ans à l'époque, lors d'une visite des caves et un peu des souterrains en mars 1991.



À l'école

Cette année, nous sommes 20 élèves à l'école, avec toujours Maîtresse Hélène mais c'est Maîtresse Carole pour le vendredi. Il y a 5 CE1, 6 CE2, 6 CM1 et 3 CM2.

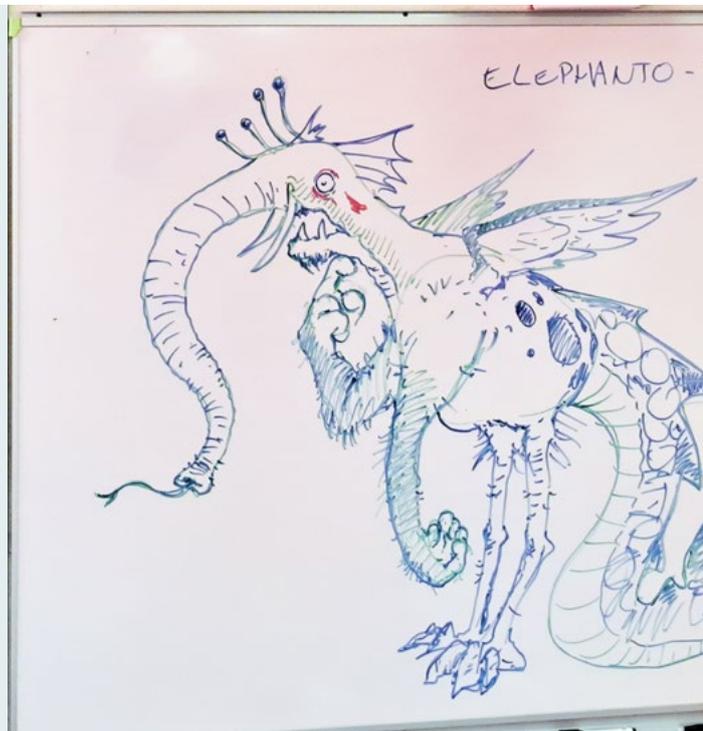
Le thème de cette année est le tour du monde. Nous faisons toutes les semaines une dictée sur un monument d'un pays différent.

Nos porte-manteaux représentent aussi des pays différents. Parfois, en arts visuels, nous faisons aussi des œuvres en rapport avec les dictées.

Nous avons fait une Santa Muerte en papier et aussi des maisons hantées pour Halloween. Pour Noël, nous avons décoré la classe.

En septembre, nous nous sommes rendus au stade de Malemort.

Tous sur le stade



Nous y avons rencontré différentes écoles et nous avons fait une initiation au rugby à toucher. C'est comme le rugby qu'on voit à la télé sauf qu'il n'y a pas de plaquage, ouf!

Nous avons bien aimé surtout les garçons même si certains ont fait de belles chutes mais pas de grosses bosses.

A midi, nous avons profité du beau temps et pique-niqué avec l'école de Saillac.



Dessin réalisé en classe par Bruno Brucero

En octobre, nous avons préparé de beaux dessins représentant des loups pour qu'ils soient affichés au festival Aïcontis qui avait lieu cette année à Saint-Bazile-de-Meyssac. Peut-être les avez-vous vus ?

Un illustrateur, Bruno Brucero est venu dans notre classe à cette occasion. Il nous a expliqué comment il faisait ses dessins et nous avons inventé avec lui un personnage fantastique. Il a fait beaucoup de dessins au tableau. C'était vraiment très intéressant et nous espérons qu'il reviendra nous voir s'il repasse par la Corrèze.

Clément et Clémentine aplatis



Nous avons ensuite colorié et plastifié nos mascottes Clément et Clémentine. L'idée vient du livre que lisent les CE1-CE2 en classe. Clément est un petit garçon qui a été aplati. Maîtresse Hélène a alors eu l'idée de nous faire colorier à chacun notre Clément ou notre Clémentine, afin que nous puissions faire des photos avec eux lorsqu'on fait des activités ou à la maison. C'est très drôle à faire et, le lendemain, nous pouvons voir les photos de tout le monde sur le blog de la classe.

Depuis septembre, Marius, Noémie, Louise, Margot, Lily, Anna-Lina, Clémence et Maîtresse Carole ont fêté leur anniversaire avec de bons desserts réalisés par Marie-Laure.

En décembre, il y a eu l'anniversaire de Léana, Houssein et Lenaïc. Les autres, ça sera en 2024 !

Avant les vacances de Noël, Marie-Laure nous a concocté de beaux petits plats encore meilleurs et, comme nous avons été sages, nous sommes allés au cinéma de Vayrac.

Bonne année à tous.

Maîtresse Hélène et les élèves de l'école
Claude Duneton de Lagleygeolle

Maîtresse Carole entourée de ses élèves



La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri



- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine



- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration

Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors

Coupez l'eau au moustique tigre !



Toutes les infos et les flyers à télécharger ici

Et passez le message à votre voisin

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage



NETTOYONS

pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)



Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.

Il est donc né chez vous ou pas loin !

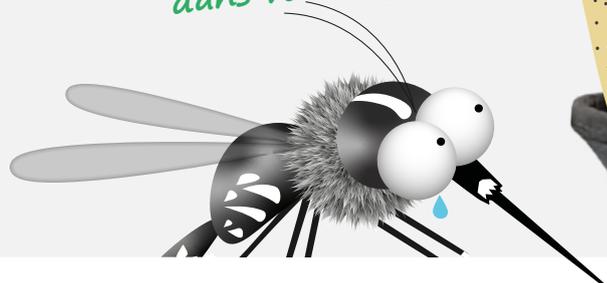
Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...



150 m



L'astuce du Pro, mettez du sable dans vos coupelles



Protéger sa maison des feux de forêt, ça se prépare toute l'année !

Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, à la suite d'une action humaine. Les éléments fins de la végétation s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles, etc.) et le feu se propage aux arbustes et branches mortes plus proches du sol vers les cimes des arbres.

Le feu est alors difficile à contrôler, car il se propage rapidement dans le feuillage des arbres et d'un arbre à l'autre, notamment lorsque les branches se touchent. La masse combustible étant très importante, le front de flammes généré est très puissant, difficilement maîtrisable et peut occasionner des dégâts importants.

Une simple étincelle peut dégénérer en un incendie nécessitant d'importants moyens de secours en moins d'un quart d'heure, surtout quand les conditions sont favorables (sécheresse, température élevée, vent...). C'est pourquoi il est primordial de débroussailler son terrain.

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux les plus importants.

LE DÉBROUSSAILLEMENT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation entre :

- la végétation basse (herbes et broussailles) et la végétation haute (arbustes et arbres) ;
- les végétaux d'une même taille ;
- les végétaux et les bâtiments.

La création de ces discontinuités diminue le risque d'incendie, freine la propagation du feu et son intensité. Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation. Il s'agit des obligations légales de débroussaillage (les OLD). Le propriétaire est alors tenu de débroussailler les 50 mètres (voire 100 mètres sur décision du maire ou du préfet) autour de ses bâtiments (maison, abri de jardin, piscine...). Il peut s'agir de son jardin, mais aussi des terrains non bâtis de ses voisins s'ils sont à moins de 50 mètres des bâtis. Ceux-ci ont alors l'obligation d'autoriser l'accès à leurs terrains. Le refus engage leur responsabilité juridique et les opérations de débroussaillage sont alors à leur charge financière.

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Dans les zones à risque, le débroussaillage est une obligation. Il est indispensable pour :

- limiter les départs de feux : 90 % des feux sont d'origine humaine. Lorsque la végétation est sèche, la moindre étincelle peut être à l'origine d'un incendie ;
- protéger son habitation et les personnes qui y vivent : en cas d'incendie, il est alors possible et même recommandé de s'y abriter, sauf instruction

contraire des autorités. Un confinement de 10 à 15 minutes permet de laisser passer l'incendie ;

- sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- protéger la forêt et l'environnement : au-delà de limiter la propagation d'un incendie, réduire la masse de végétaux peut s'avérer utile pour préserver une diversité d'espèces. En effet, débroussailler permet un apport de lumière au sol, ce qui favorise notamment la création de corridors écologiques et de zones d'alimentation pour certaines espèces comme les chauves-souris et certains rapaces.

90% de notre commune est concerné par l'obligation de débroussaillage, vous pouvez consulter la carte du Zonage Informatif des Obligations légales de Débroussaillage (OLD) sur Service-Public.fr, recherche : « Dans quel cas le débroussaillage est-il obligatoire ? »

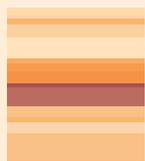
COMMENT BIEN DÉBROUSSAILLER ?

Le débroussaillage doit être réalisé chaque année. Il est conseillé d'effectuer les opérations de coupes d'arbres et d'arbustes plutôt en période hivernale. Les opérations sur la végétation basse peuvent, elles, être effectuées vers la fin du printemps.

Débroussaillage et biodiversité sont compatibles, notamment lorsque le calendrier des interventions est adapté à la sensibilité des zones débroussaillées. Il peut être nécessaire de faire appel à un professionnel, qui dispose des outils et connaissances nécessaires, notamment pour le premier débroussaillage.

Source : Ministère de la transition écologique et de la cohérence des territoires.





Les associations



Lagleygeolle en Vie

VIDE-GRENIER

Après son Gala de l'accordéon et son Feu de Saint-Jean, l'un et l'autre très réussis, l'association « Lagleygeolle en Vie » a remis le couvert avec son traditionnel vide-grenier le 20 août 2023.

Restauration le midi qui a ravi tous les participants, buvette toute la journée, et les exposants ont répondu à l'appel malgré la brocante concurrente de Turenne-Gare.

LA FÊTE

DU BEAUJOLAIS NOUVEAU

A l'occasion de l'arrivée du Beaujolais Nouveau, l'association a organisé le samedi 18 novembre dans la salle polyvalente de Lagleygeolle une soirée animée par le groupe DP4.

Mais l'animation était aussi sur les planches et dans les verres tant les participants ont apprécié la qualité de la restauration et de la sélection de Beaujolais, nouveau ou pas, ou d'autres nectars de nos treilles !

La salle était presque trop petite pour contenir les quelque 120 personnes !



GYMNASTIQUE

La section de gymnastique de l'association Lagleygeolle en Vie a repris ses activités le 4 septembre 2023.

Les cours ont lieu dans la belle salle polyvalente chaque lundi hors vacances scolaires de 19 heures à 19 h 45, et sont conduits par Sandrine, animatrice de loisirs sportifs.

Bras, épaules, pectoraux, fessiers, abdos, cuisses, tout y passe, à votre rythme bien entendu. N'hésitez pas à venir prendre connaissance du programme.



Renseignements auprès d'Annie au 06.07.96.25.11.

Club Lou Ainas

Comme chaque année en décembre a lieu l'assemblée générale du Club Lou Ainas, sous la présidence de Marie-Thérèse Clauzel.

Cette année, c'est au restaurant «Le relais d'Auvergne» à Lanteuil que se sont retrouvés 45 adhérents. Le bilan de l'année est positif, malgré une baisse sensible du nombre d'adhérents (60 personnes), elle a été riche en manifestations.

Les activités du 2^e semestre ont été évoquées :

- Le 14 septembre, 42 adhérents du Club ont déjeuné au restaurant «La Barbacane» à Curemonte ;
- Le Loto organisé le 14 octobre a rassemblé 90 personnes, et le gros lot (un téléviseur) a été gagné par une petite fille de la commune ;



- Le concours de belote du 4 novembre a vu la participation de 38 équipes et de très nombreux lots ont été distribués.

L'assemblée générale s'est poursuivie avec un repas animé par un musicien pour la plus grande joie des adhérents. La présidente a remercié les nombreux convives et les membres du conseil d'administration de leur soutien tout au long de l'année. Les manifestations prévues pour le premier semestre 2024 sont à retrouver sur la page Agenda de ce bulletin.

Rappelons que tous les 1^{ers} mercredis du mois, de 14h à 17h, à la salle polyvalente de Lagleygeolle, c'est l'assurance de vivre des instants privilégiés de partage (belote, jeux de société, etc.), le tout dans une bonne ambiance. C'est sûrement, le meilleur moyen pour les aînés de rompre leur solitude et de faire de belles rencontres.

Pour tout renseignement, contacter Marie-Thérèse Clauzel au 06.84.23.26.49.



Lagleygeolle, Culture et Patrimoine



L'association «Lagleygeolle Culture et Patrimoine» organisait en cette fin novembre une conférence qui a intéressé les 35 personnes venues s'enquérir du sujet dans la salle polyvalente.

Chantal Sobieniak, généalogiste et historienne, a en effet raconté avec sa verve et sa passion communicative, l'aventure des corréziens partis aux XVII^e et XVIII^e siècles en quête d'une vie meilleure au-delà des Pyrénées.

Pour certains d'ailleurs, l'objectif était sans doute d'aller chercher de l'or « aux Amériques », que quelques-uns ont pu atteindre.

La plupart se sont arrêtés à Cadix, et l'historienne a pu égrener des éléments de preuves de leur présence dans la cité andalouse, même jusqu'à nos jours, ainsi que des traces dans la toponymie de notre territoire local. L'auditoire a été conquis par son talent de conteuse et par la somme de détails exposés.

Nombre de spectateurs ont d'ailleurs tenu à repartir avec le livre «Je plains de quitter Cadix» dûment dédié par l'autrice.

L'association avait prévu un verre de l'amitié à la suite de la conférence, qui a permis un chaleureux moment d'échanges à bâtons rompus avec Chantal Sobieniak.



Agenda 2024

● **21** mercredi
FÉVRIER

Repas farcidures au
restaurant Le Lanteuillois
proposée par le Club Lou Ainas

● **16** samedi
MARS

Concours de belote
organisé par le Club Lou Ainas

● **23** samedi
MARS

Assemblée générale
de l'association Lagleygeolle en Vie

● **6** samedi
AVRIL

Gala d'accordéon
organisé par Lagleygeolle en Vie

● **20** samedi
AVRIL

Repas-choucroute à la salle
polyvalente
organisé par le Club Lou Ainas

● **début**
MAI

Voyage d'une journée dans le
Tarn-et-Garonne
organisé par le Club Lou Ainas

● **8** mercredi
MAI

Commémoration de la Victoire
de 1945

● **25** samedi
MAI

Soirée karaoké *organisée par l'APE
du RPI de Lagleygeolle-Noailhac*

● **9** dimanche
JUIN

Elections européennes

● **22** samedi
JUIN

Feu de Saint-Jean
organisé par Lagleygeolle en Vie

● **27** samedi
JUILLET

Sortie au Moulin de Sabeau à
Beynat (pêche et jeux)
organisé par le Club Lou Ainas

Réunions du CLUB LOU AINAS
les mercredis à 14H : **7 février**
(crêpes avec le Club de Lanteuil),
6 mars, 3 avril, 10 avril à Lanteuil,
1^{er} mai, 5 juin.